



Et diverses autres possibilités : vêtements, huile, cosmétique, farine, papier, alimentation animale.....

CIRC LYON

B.P. 93043

69605 Villeurbanne Cedex

☎ : 06.11.53.10.07

Email : circ-lyon@no-log.org

<http://www.circ-lyon.fr>

Lyon, le 3/03/12

Madame, Monsieur,

Ce colis qui contient du chanvre français non psychotrope vous est gracieusement offert par le Collectif d'Information et de Recherche Cannabique de Lyon, Association loi 1901 déposée le 27 juillet 1993. Le but du CIRC est de collecter, de diffuser toute information liée au chanvre (industriel, thérapeutique, récréatif).

Il vous est envoyé afin de vous rappeler que le Chanvre pousse en France, qu'il est utile dans la vie de tous les jours. Nous souhaitons par l'intermédiaire de celui-ci vous interpeller sur l'importance que revêt le chanvre pour notre économie et notre Planète, ainsi que pour les libertés publiques et individuelles.

Mesdames et Messieurs les candidates et candidats à l'élection présidentielle, vous qui vous présentez devant le peuple français afin de vous faire élire pour le représenter et le guider, nous vous demandons d'exprimer vos positions sur les 3 applications du chanvre qui sont d'ordre thérapeutique, récréatif, et industriel. Les deux premières applications, thérapeutiques et récréatives, sont interdites en France. L'exploitation industrielle du chanvre est légale en France mais son exploitation reste confidentielle. D'un point de vue médical, les travaux de recherche scientifique ont permis d'isoler, dès le milieu des années 1960, les composants actifs du chanvre. De nombreux essais cliniques ont permis de constater qu'ils pouvaient jouer un rôle

pour stimuler l'appétit des patients atteints par le VIH, faciliter la gestion des effets secondaires dus aux antirétroviraux ou réduire les nausées pour les cancéreux sous chimiothérapie. Les médecins français ne peuvent se prononcer de façon libre sur un produit prohibé. La France se ridiculise en ne reconnaissant aucune utilité thérapeutique au chanvre alors que plusieurs pays en Europe ainsi qu'une dizaine d'Etats aux États-Unis ont régularisé les traitements à base de cannabinoïdes ou ont encadré l'accès à des variétés médicinales de cannabis. En France, près de 2000 personnes souffrent de maladies telles que la sclérose en plaques ou le glaucome. Les conditions d'accès à des traitements à base de cannabinoïdes sont tellement strictes que la plupart des patients sont obligés de détourner la loi pour se procurer du cannabis puisqu'ils n'ont pas trouvé de médicament légal aussi efficace. L'actualité récente s'est d'ailleurs fait l'écho d'un tel événement puisqu'un tribunal a dispensé de peine un jeune homme touché par la sclérose en plaques qui était poursuivi pour cultiver son propre cannabis chez lui à des fins thérapeutiques (« Cannabis «thérapeutique» : un malade dispensé de prison », Le Parisien 3/10/11 et « La fumette, c'est la santé » par Michel Henry, Libération 13/10/11).

Vous gagneriez à discuter avec ces gens qui souffrent au quotidien et qui ne comprennent pas pourquoi on leur refuse l'accès à une médecine qui leur convient.

Notre économie est à la dérive, le monde paysan est à la recherche de nouvelles ressources. Une plante peut solutionner un certain nombre de problèmes. Le chanvre peut être cette plante : cultivé facilement en France et transformé en France, il pourrait offrir de nombreux emplois. Utile dans le domaine de la construction, de la papeterie, de l'habillement, des cosmétiques et de l'alimentation, il est une matière première écologique ; grâce à ces multiples utilisations, le chanvre est un véritable « cochon végétal ».



Fibres de chanvre brut



Isolant en chanvre



Vêtements

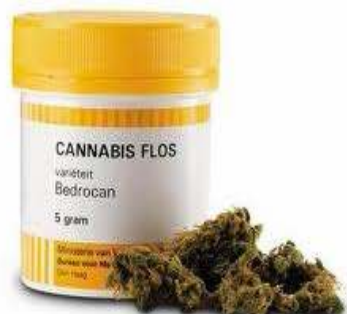
Cannabis Thérapeutique



Chanvre thérapeutique (Canada)



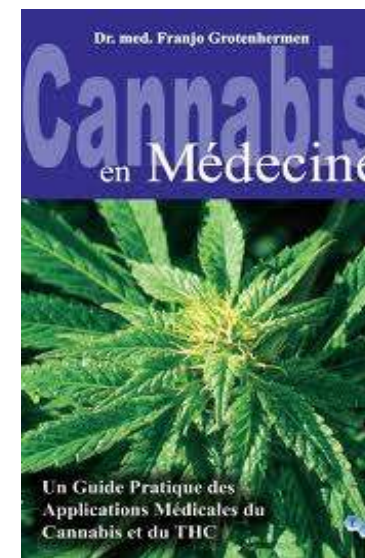
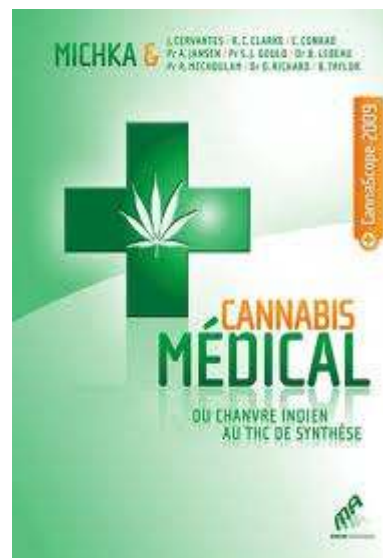
Chanvre thérapeutique sous forme de spray buccal (Glaxowellcome)



Chanvre thérapeutique à infuser ou à vaporiser (Bedrocan)



Chanvre thérapeutique en comprimés (Unimed)



Et de nombreux ouvrages scientifiques référençant les diverses utilisations thérapeutiques du chanvre.....

Chanvre industriel



Récolte du chanvre textile en Haute Savoie



Béton de Chanvre

Malgré des lois de plus en plus en sévères sur les consommateurs et revendeurs de cannabis, malgré des moyens énormes utilisés pour en stopper la consommation, le cannabis circule partout en France et son usage est largement répandu. Les jeunes que la prohibition est censée protéger ne le sont pas du tout, et ce sont les premiers à témoigner des effets pervers de lois qui ne les empêche pas de rencontrer le cannabis dès leur plus jeune âge. Ils ne se reconnaissent pas dans le discours catastrophique qui leur garantit de tomber dans une dépendance inéluctable, de s'adonner à l'oisiveté ou à la violence, de subir la déscolarisation, ou tout autre démon que les prohibitionnistes promettent aux consommateurs de cannabis. Nos jeunes et nous tous avons besoin d'une information objective sur le cannabis mais sa prohibition empêche d'exposer tant les dangers que les bienfaits de cette plante. Les travaux scientifiques que les gouvernements successifs ont réclamé ont été ignorés, sans doute parce qu'ils préconisent, pour la plupart, un changement de politique en matière de cannabis, ou bien qu'ils remettent en cause l'opinion commune (voir le rapport "Stupéfiants et Accidents Mortels de la circulation routière" (S.A.M.) sur la conduite automobile et le cannabis, OFDT, INRETS 2005). De plus en plus de personnalités, parfois éminentes, en France et à l'étranger réclament un changement de politique sur le cannabis et sur les drogues illicites, comme en témoigne le rapport soutenu par Kofi Annan à l'ONU en Juin 2011. De nombreux pays, comme le Portugal ou la République Tchèque, mais aussi l'Argentine et le Mexique, ont déjà changé leur législation sans constater une explosion de la consommation de cannabis ou d'autres drogues. Ce changement de politique est même inéluctable. Saurez-vous saisir le sens de l'histoire et aurez-vous le courage d'opter pour une autre politique des drogues ?

Vous, candidats-es à l'élection présidentielle, pouvez-vous s'il vous plaît éclaircir votre position sur les sujets suivants :

L'extension de la production et de l'utilisation du chanvre industriel ;

La possibilité pour un malade d'utiliser de façon légale du cannabis thérapeutique ;

La légalisation de l'autoproduction du cannabis à des fins récréatives.

Nous vous remercions d'avoir pris le temps de lire ce document.

Nous vous souhaitons bonne chance pour cette campagne électorale.